

Votre correspondant:

Gaëlle GIRAUD

Secrétaire

**Règles de sélection/qualification au Championnat Départemental du CHER en salle 2018**

**BOURGES ARC CLUB - le samedi 3 et dimanche 4 Février 2018**

### Commission sportive

La commission sportive s'est réunie et a élaboré les tableaux de répartition théorique des Archers en fonction des possibilités du gymnase et des performances enregistrées des archers du Cher : 56 places sont disponibles le samedi et le dimanche.

Voici **les tableaux provisoires des quotas** retenus par catégories et armes (**CL** classique, **CO** compound, **BB** arc nu) : Il sera définitif mi-janvier 2018.

### Samedi 3 Février 2018

Catégories	classique										arc à poulie				arc nu		
	BFCL	BHCL	MFCL	MHCL	CFCL	CHCL	VFCL	VHCL	SVFCL	SVHCL	CHCO	VDCO	VHCO	SVHCO	CFBB	CHBB	
Nb Classés	3	3	6	15	4	12	3	17	2	18	3	2	8	8	2	3	109
Nb Retenu	2	2	2	8	2	4	2	8	2	8	2	2	4	4	2	2	56

### Dimanche 4 Février 2018

Catégories	classique				arc à poulie			arc nu		
	JFCL	JHCL	SFCL	SHCL	JHCO	SFCO	SHCO	SFBB	SHBB	
Nb Classés	2	5	18	21	3	4	10	12	18	93
Nb Retenu	2	4	8	16	2	4	8	4	8	56

#### Conditions :

- 1) Avoir réalisé **2 scores d'ici le 21/01/2018 dernier délai**.
- 2) Se préinscrire et avoir réglé par chèque à l'ordre du BOURGES ARC CLUB.
- 3) Les meilleurs préinscrits du classement départemental, figurant dans les quotas, seront sélectionnés.

#### Processus :

- ⇒ Les préinscriptions, avec le chèque d'engagement **obligatoire**, devront parvenir à **François COUDRET 264 Av. Charles DE GAULLE 18000 BOURGES** jusqu'au **21 janvier 2018 dernier délai**. Pour les ultimes retardataires (remplacement ou sélectionné de dernière minute), la possibilité de s'inscrire directement auprès de François COUDRET lors du concours de Vierzon est tolérée.
- ⇒ Les chèques des archers préinscrits mais finalement non sélectionnés dans le tableau final, seront détruits.

A l'issue du concours de Vierzon le 21 janvier 2018, date de clôture du classement départemental:

- ✓ Un repêchage sera effectué dans les catégories concernées et la liste définitive des sélectionnés sera communiquée aux présidents de club et sur le site du comité du cher à partir du 26/01/2018.
- ✓ **Chaque préinscrit s'engage à participer s'il est sélectionné**. Dans le cas contraire, les archers qui ne désirent pas participer ou ceux absents ou malades pendant ces 2 jours doivent le signaler à la commission sportive le plus tôt possible par courriel à François COUDRET, [coudret.francois@wanadoo.fr](mailto:coudret.francois@wanadoo.fr). **Ce geste sympathique permettra la qualification d'archers en attente.**

#### Suivi du classement et liste des sélectionnés :

- ❖ Les archers peuvent suivre le classement départemental sur le site du comité du Cher: [www.cd18tiralarc.fr](http://www.cd18tiralarc.fr) et sur le site du comité régional: [www.tiralarc-centrevaldeloire.fr](http://www.tiralarc-centrevaldeloire.fr)
- ❖ **Les présidents de clubs sont chargés de transmettre toutes les informations à leurs adhérents.**